



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 15746

### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre du commerce extérieur sur la situation de nos représentations commerciales à l'étranger. En effet, de nombreux observateurs se plaisent à reconnaître qu'il conviendrait de revoir en profondeur la formation et le travail même de nos attaches commerciales à l'étranger, notamment en matière de recrutement et de rémunération par intéressement. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce domaine.

### Texte de la réponse

Reponse. - Parmi les propositions de réforme des services de l'expansion économique à l'étranger, figure l'idée qu'il conviendrait de donner à nos agents vocation et compétence pour agir directement pour le compte de nos entreprises, ceci dans l'intention de mieux lancer vers la carrière exportatrice de nouvelles couches de PMI-PME. Cette approche en recoupe une autre qui consiste à imaginer un système d'intéressement, de « commissionnement », de nos agents aux affaires qu'ils traitent. Cette orientation peut s'inscrire dans le cadre du grand mouvement du renouveau du service public qui a fait l'objet d'une communication au conseil des ministres du 22 février 1989 et doit déboucher sur des projets de service dans toutes les administrations. Rappelons aussi que, dans le même esprit, les prestations effectuées par les services de l'expansion économique à l'étranger pour le compte des entreprises font plus systématiquement l'objet d'une facturation. Bien entendu cette démarche doit rester compatible avec le statut des personnels et la mission de service public remplie par les services de l'expansion économique à l'étranger (notamment les fonctions d'information et de pédagogie à l'égard des PME). S'agissant des modalités de recrutement des attaches commerciales à l'étranger, il convient de noter l'évolution qui s'est produite depuis plusieurs années. Le recrutement des agents de l'expansion fait désormais appel à deux voies distinctes et complémentaires. Aux quelque 70 à 80 agents issus des recrutements ENA et responsables dans nos plus grandes ambassades des problèmes de politique commerciale, des protocoles et des financements, s'ajoutent dans 130 pays 650 cadres A et B, tous diplômés de nos écoles de commerce ou de nos instituts techniques. Un gros effort est fait actuellement pour recycler de façon périodique ces agents afin de les familiariser avec les modes de travail modernes en mercatique et en informatique et de leur permettre de mieux garder le contact avec leurs partenaires industriels français et leurs clients étrangers. De plus l'amélioration de l'efficacité de notre dispositif commercial doit être recherchée au moyen d'une meilleure coordination des postes avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles implantées à l'étranger. C'est cette analyse qui sous-tend la charte du commerce extérieur, élaborée en association avec tous les partenaires concourant au développement des exportations françaises, conformément aux orientations du plan gouvernemental arrêté en conseil des ministres le 11 janvier 1989.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) 

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 15746

**Rubrique** : Commerce extérieur

**Ministère interrogé** : commerce extérieur

**Ministère attributaire** : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 juillet 1989, page 3179